

## CHSCT-M du 28 octobre 2021

### *Déclaration liminaire*

Nous faisons tous le constat que la situation épidémique s'améliore au sein du ministère. Le guide ministériel pour l'évaluation des risques et la mise en œuvre des mesures de prévention dans le contexte de l'épidémie de Covid-19 a été mis à jour en date du 20 septembre à la suite de l'actualisation du protocole de la Direction Générale du Travail.

S'agissant de l'obligation vaccinale, elle concerne certains agents du ministère (personnels médicaux du ministère, psychologues de la Douane, agents de la DGFiP exerçant au sein des établissements hospitaliers). Dans vos documents, vous annoncez que seuls quelques cas très minoritaires n'ont pas satisfaits à cette obligation. Quel traitement a été réservé à ces agents ? **FO Finances** rejette toutes sanctions envers les personnels.

La situation des agents « vulnérables » a été modifiée à partir du 27 septembre 2021 par une circulaire de la DGAFP, **FO Finances** souhaite que ces agents fassent l'objet d'une attention particulière, en lien avec les médecins de prévention.

**FO Finances** tient à saluer l'ensemble des acteurs de prévention, qui ont été en première ligne durant toute cette période. Les rapports d'activité 2020 à l'ordre du jour de cette réunion permettent de mesurer l'impact sur les services et confirment la nécessité de travailler en coordination.

**FO Finances** vous rappelle son alerte sur l'état de la médecine du travail au MEFR, 3 départs encore cette année. Les médecins ont été très impactés par le contexte sanitaire. Les conséquences du décret du 27 mai 2020 sur la structuration de ces services soulèvent des inquiétudes chez ces personnels, tout comme la mise en place d'un référentiel de rémunération de la filière médecine du travail fonction publique. Il est urgent que ces sujets soient discutés au sein de notre instance.

Cette pandémie a également démontré toute la pertinence d'une politique ministérielle de santé au travail et toute l'importance des CHSCT et conforte notre exigence de voir abroger la loi de transformation de la fonction publique, en particulier sur ce point.

Les salariés du privé ont pu s'apercevoir des méfaits de la disparition de leur CHS. Au lieu d'en tirer les conséquences qui s'imposaient, le gouvernement maintient sa position.

Dans la perspective de la mise en place du CSA et de la formation spécialisée, le Secrétariat Général a rappelé le fort attachement du ministère à la politique santé et sécurité au travail. Néanmoins l'avenir de la politique ministérielle en matière de santé et sécurité au travail pose questions.

Pour **FO Finances**, il est primordial a minima de maintenir cette politique ministérielle, avec un budget dédié et de préserver notre réseau d'acteurs. Le Secrétariat Général et les fédérations devront s'assurer que les crédits affectés soient bien utilisés pour mettre en œuvre la politique de prévention définie au niveau ministériel.

La crise sanitaire a aussi renforcé le télétravail, puisqu'une majorité d'agents souhaite continuer le télétravail de façon pérenne. Ce droit doit pouvoir être accessible à chaque agent dont au moins une partie des tâches est télétravaillable. Le rôle du CHSCT est de préserver l'environnement, collectif et individuel, via une approche organisationnelle mais aussi d'intervenir pour corriger toute dérive d'isolement et de dysfonctionnement.

**FO Finances**, demeure attaché à un télétravail encadré et volontairement choisi par les agents.

Pour **FO Finances**, le contexte reste compliqué et les agents éprouvent une grande lassitude. L'empilement des réformes, restructurations et autres réorganisations accentue encore la tension dans les services. Le temps des remerciements est dépassé, celui de la reconnaissance concrète est venu pour les agents du ministère.

***RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ  
HYGIÈNE & SÉCURITÉ***

***<http://www.financesfo.fr/>***

***Sur Rubrique HYGIÈNE & SÉCURITÉ***